



O CAN  
Direction de l'agriculture (DAGR)  
Service de l'agronomie (SAGR)  
Ch. du Pont-du-Centenaire 109  
1228 Plan-les-Ouates

A QUI DE DROIT

N/réf. : ABM

Plan-les-Ouates, le 18 mars 2026

**Concerne : Crise viticole – obligation et importance de maintenir un bon état sanitaire du vignoble**

Madame, Monsieur,

La crise viticole qui touche actuellement la Suisse n'épargne pas notre canton. Elle est aussi importante que soudaine et place les viticultrices et viticulteurs genevoises dans une situation préoccupante. L'office cantonal de l'agriculture et de la nature mesure pleinement l'ampleur de la situation et s'en inquiète vivement.

Il convient toutefois de rappeler qu'il est primordial, et dans l'intérêt de tous, de maintenir un bon état sanitaire du vignoble genevois. Cela est indispensable afin de préserver les vignes qui demeurent en production et de garantir que la qualité des vins du canton ne soit pas péjorée.

Dans ce contexte inédit, nous tenons à rappeler les éléments ci-dessous.

La loi sur la viticulture (LVit ; M 2 50) prévoit que **toute personne exploitant des vignes et, à défaut, le propriétaire, est tenu de procéder en temps utile à des traitements appropriés contre les parasites et de prendre les mesures nécessaires pour détruire les végétaux nuisibles** qui constituent un danger sanitaire pour les parcelles voisines.

Par ailleurs, le règlement sur la vigne et le vins de Genève (RVV ; M 2 50.05) mentionne **que les vignes non entretenues ou laissées à l'abandon doivent être mises en fermage ou, sinon, arrachées par l'exploitant ou à défaut par le propriétaire**, avant qu'elles ne portent préjudice aux parcelles voisines.

Nous recommandons dès lors vivement aux **locataires et propriétaires de vignes** de trouver des solutions concertées dans le but de prendre toutes les mesures appropriées afin d'éviter des conséquences dommageables.

Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons nos meilleures salutations.

Dorian Pajic  
Chef du programme viticulture et œnologie

Aline Bonfantini-Martin  
Cheffe de service

*Courrier\_obligation\_entretien\_ABM\_20260220.docx*